

ARRIVÉ LE:

30 JUIN 2016

SOUS PRÉFECTURE
DE LODÈVE (34)

PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET LOCAL DE SANTÉ 2016

L'an deux mil seize le vingt quatre juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 13 juin 2016.

Etaients présents ou représentés :	Olivier BRUN (représenté par Jean COSTES), Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Joëlle GOUDAL, Audrey GUERIN (représentée par Berthe BARRE), Jean-Claude LACROIX (représenté par Laurent DUPONT), Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Patrick MOROY (représenté par Rose-Marie VERDEJO), Marie-Pierre PONS, Yolande PRULHIÈRE, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINTPIERRE, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Louis VILLARET.
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Christian BILHAC, Marie-Christine BOUSQUET, Denis MALLET, Alain CHALAGUIER, Jacky GALABRUN, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Patrick LAMBOLEZ, Gaëlle LEVEQUE, Béatrice NEGRIER, Marie PASSIEUX, Claude REVEL
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17	

Le Contrat Local de Santé du Cœur d'Hérault, signé en 2013 par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'Agence Régionale de Santé (ARS), puis prorogé par un avenant en 2015, vise à favoriser la coordination et la cohérence des actions en matière de santé sur le territoire dans une démarche partagée avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans ce domaine. Il prévoit jusqu'en 2017 un plan d'actions selon les priorités suivantes :

- La Permanence des Soins et l'Aide Médicale Urgente,
- La santé mentale des jeunes,
- La santé publique (addictions, nutrition, accès aux droits et aux soins, santé en lien avec l'environnement, lutte contre le cancer, contraception et éducation à la vie affective et sexuelle...),
- La thématique « Culture et santé », dans le cadre de l'articulation avec le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle du Pays Cœur d'Hérault,
- La thématique « Parcours des Personnes Agées », dans le cadre de l'articulation avec la MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie) portée par trois hôpitaux (Lodève, Clermont l'Hérault, Pézenas) et une association de médecins généralistes.

En 2016, la mission santé devra donc s'attacher à réaliser les actions suivantes :

- Animation des instances de gouvernance et de concertation,
- Mise en œuvre des différents axes du Contrat (animation de groupes de travail thématiques, élaboration de diagnostics et de plans d'actions, accompagnement et suivi des projets...)
- Poursuite de la démarche d'observation et d'évaluation,
- Poursuite de la démarche d'information des acteurs du territoire et de la population.

Le coût total de l'action est estimé à 54 139.39 € pour 2016.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses			Recettes		
Poste	Montant TTC	Pourcentage du coût prévisionnel de l'opération	Origine du financement	Montants en € TTC	Pourcentage du coût prévisionnel de l'opération
Chargé de mission santé	45 256.33	83.59 %	Agence Régionale de Santé	27 069.70	50 %
Assistant administratif	3 153.06	5.82 %			
Voyages et déplacements	2000	3.69 %			
Frais de réception	800	1.48 %			
Frais de colloques et de séminaires	700	1.29 %			
Frais d'affranchissement	650	1.20 %			
Fournitures administratives	550	1.02 %			
Documentation générale et technique	400	0.74 %			
Frais de télécommunication	220	0.41 %			
Fournitures de petit équipement	200	0.37 %			
Alimentation	200	0.37 %			
Fournitures d'entretien	10	0.02 %			
Total des dépenses de fonctionnement		100 %	Total des subventions publiques	27 069.70	50 %
			Autofinancement	27 069.70	50%
Total des dépenses d'investissement	0	0	Total des autres financements		0
Coût total du projet	54 139.39	100%	Montant total des recettes	54 139.39	100%
Total général TTC	54 139.39	100%	Total général TTC	54 139.39	100%

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de l'opération auprès de l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon et de tout autre organisme autorisé.
- ✓ D'autoriser le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement joint.
- ✓ D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Clermont l'Hérault, le 27 juin 2016

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 27 juin 2016

Publiée le 27 juin 2016
Transmise le 27 juin 2016

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET